

L'accès à nos formations et à nos bilans de compétences peuvent être initiés, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Toutes les informations concernant l'organisation, la visée professionnelle, les prérequis, les objectifs, la durée, les contenus, les délais d'accès, les tarifs, les contacts, les méthodes mobilisées et les modalités d'évaluation de votre stage sont accessibles sur le catalogue disponible en ligne ou sur demande.

SCOPE Training propose des formations personnalisées et adaptées aux contextes :

- Organisées dans vos structures,
- Adaptées à vos besoins spécifiques,
- Animées par des consultants de haut niveau.

Les modalités de formation :

- En inter-entreprises : les participants proviennent de différentes entreprises
- En intra-entreprise : tous les participants sont de la même entreprise.
- En cours individuel

Les formations peuvent avoir lieu :

- En présentiel dans notre centre-de-formation
- En présentiel dans les locaux de votre entreprise
- En distanciel

Les modalités de financement de formation :

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec notre centre à contact@scope-training.eu

Délais d'accès en formation : Formation inter-entreprises

SCOPE Training publie sur son site www.scope-training.eu un agenda regroupant les inter-entreprises proposées.

De votre côté, pour garantir une entrée en formation à la date fixée, vous devrez vous assurer de nous faire parvenir le devis signé et toute autre information administrative au plus tôt.

Dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO ou autre, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Formation intra-entreprise

SCOPE Training vous proposera des dates **le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur** pressenti.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formateurs, par leurs expériences et leur sensibilisation adaptent les formations aux situations de handicaps. Nous nous assurons du respect des conditions d'accueil des publics en situation de handicap et nous

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés, nous traitons et étudions les situations au cas par cas pour mettre en œuvre une intégration adaptée dans nos formations. Dans le cas où nous ne pourrions le faire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

Toute question concernant une situation de handicap doit être anticipée pour permettre un déroulement pédagogique de qualité. Aussi, pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires, merci de prendre contact avec SCOPE Training contact@scope-training.eu - +33 967 81 34 91

Cas particuliers

CPF et bilan de compétences : L'ensemble des délais de traitement de dossier sont fixés par la plateforme « MonCompteFormation »

Attention : la plateforme impose un délai de 11 jour ouvré de réflexion entre notre proposition et le début de la formation !

Si vous avez repéré une formation qui vous intéresse, ne perdez pas de temps pour vous inscrire. N'hésitez pas à nous contacter directement au +33 967 81 34 91 afin que nous accélérions les démarches.

Vous êtes acteur de votre demande et seul décisionnaire, les délais de traitement sont donc très rapides si une date de formation est déjà fixée. Pour toute autres questions concernant les modalités ou les délais d'accès à nos formations, contact@scope-training.eu